

**COMMUNE DE SORGUES**  
**AMPLIATION**

Publiée le 03 avril 2026

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 2 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le **deux avril** à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 27 mars 2026, se sont réunis en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire.

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Christelle PEPIN, Fabien PAILLOUX, Jacqueline DEVOS, Jean-François LAPORTE, Patricia COURTIER, Christian RIOU, Evelyne MATHERON, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Frédéric AULAS, François KOENIG, Stéphane PUIG, Virginie BARRA, Virginie FEYBESSE, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Thierry REYNIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Sandrine LAGNEAU, Florian ROUME, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH, Manon REIG, David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL

Excusés :

Absents :

Représentés par pouvoir :

A été nommé secrétaire de séance : M. MARBOH



**DEL\_2026\_25**

**FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA VILLE DE SORGUES**

Conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, il appartient au Conseil Municipal de fixer le nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS. Ce dernier se compose de façon paritaire de membres élus au sein du Conseil municipal et de membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le Conseil Municipal est ainsi invité à fixer à 16 le nombre d'administrateurs, ainsi répartis :

- 8 administrateurs nommés par le Maire sur proposition des associations participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social,
- 8 administrateurs élus parmi les membres du Conseil Municipal.

**Vu** l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles,

**Sur** le rapport présenté par Thierry LAGNEAU;

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**FIXE** à 16 le nombre d'administrateurs au sein du conseil d'administration du CCAS

**Adopté à la majorité**

**3 abstentions (David BELLUCCI, Nathalie EYMARD WILSON, David-Alexandre LE GALL)**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.**

Au registre, suivent les signatures de Monsieur Thierry LAGNEAU, Maire, et de Monsieur Jaouad MARBOH, secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.*